



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Envoyé en préfecture le 11/02/2026

Reçu en préfecture le 11/02/2026

Publié le

ID : 095-219506128-20260203-DCDE02022026-DE



Délibération
N° 2.02.2026

L'an deux mille vingt-six, le trois février, à dix-huit heures, le Comité de la Caisse des Ecoles, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur **GEBAUER**, Maire et Président du Comité de la Caisse des Ecoles.

Etaient présents : M. **GEBAUER**, Mme **CABRERA**, Mme **LE MILLOUR**, Mme **FERREIRA**,
M. **GENOT**

Absente excusée ayant donné pouvoir :

Mme **FERNANDES** a donné pouvoir à M. **GEBAUER**

Absent excusé : M. **RAVET**

Absents : Mme **TOURBEZ**, M. **ANES**

Date de convocation :
28 janvier 2026

Nombre de conseillers :

- ♦ En exercice : 9
- ♦ Présents : 5
- ♦ Votants : 6

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Mme **LE MILLOUR**

OBJET : CHOCOLATS DE PÂQUES POUR LES ELEVES DES TROIS GROUPES SCOLAIRES

CONSIDERANT que le Comité de la Caisse des Ecoles offre aux enfants des trois groupes scolaires, des chocolats pour Pâques,

CONSIDERANT qu'il est proposé au Comité de la Caisse des Ecoles d'offrir un sachet de chocolats de Pâques, pour un coût unitaire de 2 € TTC,

CONSIDERANT que le sachet est présenté au Comité de la Caisse des Ecoles,

CONSIDERANT que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, dans un délai de deux mois à compter de sa publication,

Le Comité de la Caisse des Ecoles, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **COMMANDE** 600 sachets de chocolats de Pâques auprès de la Société SODICA-CONFILOR - 100 rue Bernard Bordier – BP 80089 – ZAC Champ Sainte Croix RN 32 - 60150 LONGUEIL ANNEL CEDEX, pour un montant total de 1 200 € TTC.
- **AUTORISE** et **DONNE** pouvoir à Monsieur le Président de la Caisse des Ecoles pour signer tout document relatif à ce dossier.

